

ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION FRANCAISE A LA CONFERENCE DE
PLENIPOTENTIAIRES DE MARRAKECH

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués,

L'organisation de cette Conférence à Marrakech, à l'invitation du Gouvernement du Maroc, pays auquel nous lient une longue amitié et des relations étroites, constitue une reconnaissance unanime de l'apport du Maroc à l'ensemble des travaux de l'UIT et je souhaite, à ce sujet, vous exprimer tout l'intérêt qu'ont suscité les vues profondes et hardies que vous avez formulées à l'ouverture de nos travaux.

A notre avis, cette Conférence devra faire preuve d'ouverture et de réalisme pour donner à l'UIT les moyens de continuer à jouer un rôle prééminent dans le développement mondial des télécommunications, et, plus largement, de la société de l'information. L'UIT, par sa structure intergouvernementale originale, assure non seulement une participation universelle, mais aussi une richesse exceptionnelle des idées et du savoir-faire. Ce brassage doit être préservé et étendu. Le multilinguisme auquel, vous le savez, la France est très attachée, doit permettre à cette diversité culturelle de s'exprimer pleinement.

Garantir la réactivité de l'Union aux nouveaux enjeux du monde des télécommunications est indispensable. C'est dans cet esprit que la France encourage la poursuite du processus de réforme engagé par l'UIT, depuis plus de dix ans, pour adapter ses structures et ses méthodes de travail aux évolutions constantes de son environnement.

Monsieur le Président,

La présente Conférence s'inscrit dans un contexte difficile pour l'économie des télécommunications en général, et pour l'UIT elle-même :

- Pour l'économie des télécommunications : ce secteur, si porteur à Minneapolis, connaît aujourd'hui une crise profonde qui touche les acteurs industriels comme les opérateurs, et se traduit par une redéfinition des priorités et des engagements internationaux de ces derniers.

Cette crise est sans nul doute transitoire, mais nous souhaitons que les décisions qui seront adoptées par la présente Conférence rassurent le monde des télécommunications et le confortent dans la nécessité de continuer à travailler au sein de l'Union. Les décisions prises à Minneapolis concernant la participation du secteur privé constituent un acquis fondamental que nous devons consolider et amplifier. L'image de l'Union et son bon fonctionnement en sortiront renforcés.

- l'UIT elle-même, est confrontée de plus en plus nettement à des problèmes de financement. Cette question, latente depuis plusieurs années, ressort avec acuité du projet de plan financier à l'ordre du jour de cette Conférence. Si certains contributeurs entendent maintenir voire augmenter leur contribution financière, d'autres envisagent de la diminuer. L'UIT ne doit donc pas compter sur un effort financier supplémentaire de ses principaux bailleurs de fonds. Le lancement de nouveaux projets sera réalisable au prix d'une amélioration de la gestion courante de l'UIT et de l'identification de nouvelles sources de financement. L'application du recouvrement des coûts sera un élément important de la discussion. La France souhaite que cet exercice se déroule dans un esprit d'ouverture et de coopération pour que des solutions satisfaisantes pour tous soient définies.

Pour conserver et renforcer sa pertinence, l'UIT doit remplir ses missions avec efficacité et répondre aux attentes de ses membres.

S'agissant des radiocommunications, il est important que l'UIT justifie la confiance qui lui est accordée pour la gestion de ces ressources limitées et communes à l'Humanité que sont le Spectre et l'orbite. L'accès à cette ressource est actuellement compromis par le retard accumulé dans le traitement des dossiers des réseaux à satellites. Il est donc primordial que l'UIT s'efforce de remédier au plus vite à cette situation, sans compromettre les droits des Etats Membres. Tout en rappelant ces principes, la présente Conférence devra donner un signal fort quant à la détermination de ses Membres à faire face à ces questions.

S'agissant de la normalisation, la France souhaite qu'une plus grande autonomie soit conférée à l'UIT-T dans la gestion de ses activités. L'adoption des propositions présentées par l'Europe, qui s'inscrivent dans la continuité des décisions déjà prises à Montréal, en octobre 2000, permettrait à l'UIT-T de réagir encore plus rapidement aux évolutions technologiques.

La CMDT d'Istanbul a montré la détermination de l'UIT à s'engager pleinement dans la lutte contre la fracture numérique et de nombreux pays ont reconnu l'aide précieuse que l'UIT-D leur apporte ; les pays les moins avancés doivent continuer à bénéficier d'une priorité aussi bien dans les programmes du BDT que dans le cadre du Sommet Mondial de la Société de l'Information. La France œuvrera pour préserver ces acquis tout en soutenant les projets d'amélioration des structures et de la gestion de l'UIT-D. La régionalisation est un thème important qui suscite des attentes: la France souhaite que toute évolution en la matière prenne en compte les enjeux de bonne utilisation des moyens de l'Union. Des coopérations multiples avec d'autres organisations devraient aider l'UIT- D à faire face aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

L'UIT doit aussi poursuivre ses efforts pour relever les défis de la société de l'information. La révision de la Résolution 102, à l'ordre du jour de nos travaux, doit répondre aux évolutions techniques, géographiques et organisationnelles qui ont marqué la gestion des noms de domaine et des adresses Internet depuis 1998. La gouvernance d'Internet est un élément essentiel pour la France qui souhaite que le rôle de l'UIT soit renforcé en la matière, étant donné l'importance des enjeux pour les gouvernements et la valeur ajoutée que l'UIT peut apporter en termes d'assistance.

L'UIT a pris l'initiative en 1998 de s'engager dans la préparation et l'organisation d'un Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Plus que jamais, l'UIT doit démontrer sa capacité à diriger le processus préparatoire à ce Sommet et à coordonner la participation de la famille des Nations Unies au SMSI. L'UIT doit surtout mobiliser, en fonction du Sommet, son expérience irremplaçable dans le domaine des télécommunications et apporter tous ses soins à la contribution propre qu'elle fournira sur la substance même du Sommet. La présente Conférence devrait enfin engager l'UIT à sensibiliser aux enjeux du Sommet les responsables nationaux et les autres acteurs intéressés à promouvoir une société universelle de l'information.

Monsieur le Président, la France soutiendra les propositions de réforme qui permettront d'adapter les structures et le fonctionnement de l'Union aux réalités nouvelles, tout en maintenant les liens de coopération et de solidarité qui sont l'une des forces principales de la communauté internationale des télécommunications. Elle sera attentive à ce que les décisions de la Conférence prennent suffisamment en considération les intérêts respectifs des différentes Régions ainsi que les diversités économiques, linguistiques et culturelles.

La France, membre fondateur de l'Union Télégraphique Internationale en 1865, a toujours contribué activement aux travaux de cet organisme, devenu l'UIT. Aujourd'hui, la France renouvelle cet

engagement et confirme sa candidature au Conseil de l'UIT ainsi que celle de M. Pierre Abouharham à un siège au Comité du Règlement des Radiocommunications.

Nous souhaitons à la Conférence le meilleur succès possible.

Merci, Monsieur le Président.